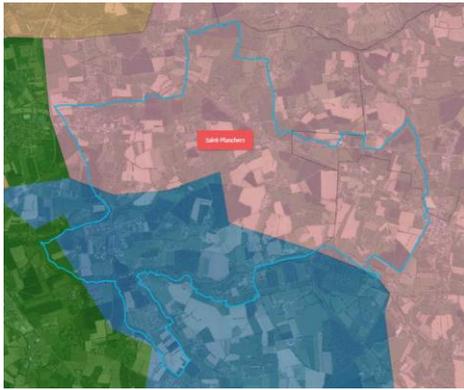


La fibre se déploie à Saint-Planchers



Thématique de notre carte de déploiement :

-  zone ouverte à la commercialisation
-  zone en cours de travaux – ouverture à la commercialisation prévue pour le 2^{ème} semestre 2023
-  zone ouverture à la commercialisation prévue pour le 1^{er} semestre 2025



En l'absence d'initiative d'opérateurs privés, Manche Numérique construit un réseau public de fibre optique sur la totalité du département de la Manche. Concrètement, Manche Numérique permet de rendre éligible plus de 320.000 foyers et entreprises à des abonnements fibre optique. Ce déploiement, l'un des plus grands projets publics de notre territoire mobilisant plus de 500 personnes chaque jour, a démarré en 2015 et s'achèvera à la fin de l'année 2025.

Sur la commune de Saint-Planchers, le déploiement de la fibre s'effectue en deux étapes :

- Une première partie de la commune est déjà en cours de travaux, depuis juillet 2022, permettant ainsi aux habitants de souscrire un abonnement fibre dans le courant du 2^{ème} semestre 2023.
- Les habitants concernés par la seconde partie du déploiement pourront quant à eux profiter de la fibre optique à partir du 1^{er} semestre 2025.

Pourquoi certaines zones sont ouvertes à la commercialisation avant d'autres ?

Le déploiement de la fibre optique dépend du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Manche. Il a été établi en 2013, en concertation avec les élus des collectivités, tenant compte notamment des diverses

contraintes techniques et administratives pour le découpage des zones et leur planification. Ce programme a été acté auprès de l'autorité nationale des télécommunications (ARCEP) dans l'objectif d'assurer l'achèvement généralisé du déploiement à fin 2025, et ne peut en ce sens plus être modifié.

Comment suivre le déploiement de la fibre optique ?

1. Indiquez votre adresse dans la carte interactive de Manche Numérique : <https://manchenumerique.fr/la-fibre/deploiement/a-quand-la-fibre-chez-moi/>
2. Dès que la zone est indiquée « ouverte à la commercialisation », tester l'éligibilité de votre adresse sur le site de l'exploitant et mainteneur du réseau de fibre optique : www.manche-fibre.fr/eligibilite/
3. Dès que votre éligibilité est confirmée, souscrire un abonnement fibre auprès d'un opérateur
4. Un rendez-vous avec un technicien sera alors planifié avec votre opérateur pour procéder au raccordement final, à savoir le tirage du câble entre la rue et l'intérieur de votre habitation
5. Profiter du Très Haut Débit !

Pour toute demande et informations, rendez-vous sur www.manchenumerique.fr

Nouveau Plan d'Adressage sur la commune

- Avec l'appui de Manche Numérique la commune va revoir la dénomination des voies ainsi que le numérotage.
- Cela est rendu obligatoire avec l'application de la loi 3 DS (21/02/2022).
- Cela permet de constituer une base adresse locale avec cinq enjeux principaux
 - Accès plus rapide des secours
 - Erreurs de livraisons évitées
 - Éligibilité aux offres de fibre optique
 - Fiscalité locale et gestion des administrés améliorée
 - Démarches en ligne facilitées

4S
SIGNALISATION
MARQUAGE

**LA SIGNALISATION
QUI VOUS MARQUE**

Marquage au sol
Panneaux de signalisation routière
Mobilier urbain

Technico-commercial : 06 74 96 39 37
Conducteur des travaux : 06 79 16 41 33